

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 19 juin 2017 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Robert Milot

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Gilles Legault	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Diane de Passillé	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Est également présent le greffier.

Le directeur général est présent à partir de 21h10

Avant la séance, la parole est au public et madame Annie Vaillancourt s'adresse au maire concernant la dérogation mineure du 450, rue du Maréchal :

RÉSOLUTION NO. 2017-155

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 juin 2017

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 juin 2017;

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Administration » :

2.12) Non à l'écocentre régional

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Ressources humaines » :

4.2) Congédiements

DE retirer le sujet suivant de la rubrique « Règlements » :

11.1) Règlement 1203-2 amendant le *règlement 1203* concernant les dispositions en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires – ADOPTION

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Documents déposés » :

12.7) Dépôt du projet de planification stratégique durable de la Ville de Sainte-Adèle

RÉSOLUTION NO. 2017-156

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2017

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2017 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier et directeur des Services juridiques est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2017.

RÉSOLUTION NO. 2017-157

Nomination du maire suppléant

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE monsieur le conseiller Roch Bédard soit nommé à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, du 20 juin 2017 jusqu'aux élections municipales 2017 ;

QUE celui-ci soit nommé à titre de substitut pour assister aux séances du conseil de la M.R.C. des Pays-d'en-Haut et de la CRÉ des Laurentides.

RÉSOLUTION NO. 2017-158

Modification de l'annexe «A» - Rémunération du personnel électoral – Élections municipales du 5 novembre 2017

ATTENDU la résolution no. 2016-075 adoptée lors de la séance ordinaire du 21 mars 2016 ;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Filiatreault, greffier et directeur des Services juridiques, daté du 6 juin 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil décrète la rémunération des officiers et du personnel électoral dans le cadre des élections et des référendums municipaux, tel qu'il appert à l'annexe « A » de la présente;

QUE les présentes rémunérations s'appliquent, à partir de la présente, à toute élection ou tout référendum municipal, en y faisant cependant les adaptations nécessaires concernant les titres des postes des officiers et du personnel référendaire;

QUE la présente résolution abroge et remplace toute résolution antérieurement adoptée pour ce faire;

QUE la résolution 2016-075 soit abrogée.

RÉSOLUTION NO. 2017-159

Demande d'autorisation de passage – Classique Nathalie Bougie

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le convoi en vélo à traverser la Ville de Sainte-Adèle le samedi 2 septembre 2017 dans le cadre du *Classique de Nathalie Bougie* au profit de la Fondation Droit Devant.

RÉSOLUTION NO. 2017-160

Participation d'un membre du conseil à une activité diverse

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
35 ^e tournoi de golf du maire de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	17 août 2017 / Club de golf La Vallée de Sainte-Adèle	89\$	M. Roch Bédard M. Gilles Legault Mme Diane de Passillé

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour les frais reliés à leur repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-161

Autorisation de signature – Cession d'une servitude du drainage – Lot 4 066 027

ATTENDU la promesse de cession d'une servitude du drainage sur le lot 4 066 027, datée du 15 mai 2017, à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et monsieur Patrick Corbeil et madame Lucie Denis;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions de ladite promesse et autorise sa signature par monsieur le maire et le greffier ainsi que l'acte notarié à intervenir dans ledit dossier;

QUE le conseil autorise le paiement d'une somme de 5 000\$ à Monsieur Corbeil afin de rembourser des travaux déjà faits par celui-ci dans l'assiette de la servitude;

QUE le conseil autorise un paiement de 2 000\$ à Monsieur Corbeil en contrepartie de l'acquisition de la servitude;

QUE le conseil mandate *l'Étude Voizard, Voizard, notaires*, pour rédiger l'acte de servitude à intervenir entre les parties;

QUE le conseil mandate la firme *Barry, Régimbald, Lessard, arpenteurs-géomètres* pour préparer et déposer un plan et une description technique de la servitude précitée;

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par la Ville à même l'argent disponible au fonds de parcs et terrains de jeux;

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-162

Nomination d'un procureur substitut – Cour municipale de Sainte-Adèle – Année 2017

ATTENDU le rapport du 8 juin 2017 préparé par madame Sylvie Savoie, greffière de la Cour municipale relativement à la nomination d'un procureur substitut à la cour municipale de Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate Me Laurence Marsolais afin d'agir à titre de procureur substitut devant la cour municipale de Sainte-Adèle, et ce, jusqu'au 31 décembre 2017;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels selon les dispositions du rapport daté du 8 juin 2017, et ce, jusqu'au 31 décembre 2017.

RÉSOLUTION NO. 2017-163

Nomination d'un procureur ad hoc – Cour municipale de Sainte-Adèle

ATTENDU le rapport du 8 juin 2017 préparé par madame Sylvie Savoie, greffière de la Cour municipale relativement à la nomination d'un procureur ad hoc à la cour municipale de Sainte-Adèle;

ATTENDU le départ de Me Audrey Chevrette, nommée afin d'agir au nom du Procureur général du Québec dans les dossiers où le poursuivant est le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP);

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil nomme Me Laurence Marsolais en remplacement de Me Audrey Chevrette à titre de procureur ad hoc pour agir au nom du Procureur général du Québec dans les dossiers qui seront entendus devant la Cour municipale de la ville de Sainte-Adèle;

QU'une copie de la présente soit transmise au ministère de la Justice.

RÉSOLUTION NO. 2017-164

Mandat octroyé au cabinet Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés

ATTENDU la signification d'une requête introductive d'instance portant le numéro 700-17-014275-175;

ATTENDU QUE le conseil estime opportun de mandater une firme d'avocats pour représenter la ville dans ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE:

Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate Me Francis Gervais de la firme d'avocats *Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés* pour représenter la Ville de Sainte-Adèle dans le dossier 700-17-014275-175;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-165

Acquisition des terrains formant le parc de la rivière Doncaster

ATTENDU la proposition d'Hydro-Québec de vendre à la Ville de Sainte-Adèle les terrains du parc de la rivière Doncaster;

ATTENDU que le conseil juge opportun d'acquérir lesdits terrains pour le bénéfice du parc et de sa pérennisation;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Gilles Legault

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE:

Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil procède à l'acquisition des terrains du parc de la rivière Doncaster à Hydro-Québec pour une somme de 260 000\$;

QUE le conseil mandate *l'Étude Voizard et Voizard, notaires* afin de préparer l'acte et de recueillir les signatures des parties;

QUE tous les frais, y compris les honoraires professionnels pour se faire, soient à la charge de de la Ville;

QUE les dépenses soient financées à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 10 ans;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution;

QUE la Ville s'adresse à la Commission de toponymie du Québec afin d'officialiser le nom du parc comme étant le parc de la Rivière-Doncaster;

QUE la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec afin d'officialiser cette nouvelle désignation;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer les actes nécessaires à l'acquisition des terrains.

RÉSOLUTION NO. 2017-166

Accord de jumelage entre la Ville de Mingguang et la Ville de Sainte-Adèle

ATTENDU les correspondances de décembre 2015 entre les représentants de la Ville de Mingguang et la Ville de Sainte-Adèle, représentée par monsieur Réjean Charbonneau, concernant les intentions de coopération des deux villes;

ATTENDU QU'une lettre d'intention a été signée par le maire de la Ville de Mingguang Yu Chenglin et par le maire de la Ville de Sainte-Adèle, Robert Milot, en date du 1^{er} mai 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE:

Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER monsieur le maire Robert Milot à signer l'accord de jumelage entre la ville de Mingguang, dans la province d'Anhui de la République populaire de Chine et la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2017-167

Non à l'écocentre régional

ATTENDU QUE l'acceptabilité sociale du projet d'un écocentre régional ne passe pas auprès des citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :

Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:

M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle ne souhaite pas avoir d'écocentre régional sur son territoire.

RÉSOLUTION NO. 2017-168

Transfert des opérations bancaires – Autorisation d'une marge de crédit

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :

M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la demande d'une marge de crédit de 2 500 000\$ à la Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut requise pour les besoins des opérations courantes de la Ville jusqu'à la perception des taxes et autres compensations imposées pour l'année fiscale 2017;

QUE la trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe, soit autorisée à signer les documents nécessaires à ladite demande.

RÉSOLUTION NO. 2017-169

Transfert des opérations bancaires – Émission d'une carte de crédit Visa Desjardins

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :

M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Adèle délègue, à la personne identifiée ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de carte de Crédit Desjardins («les Cartes»), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec («la Fédération»);

QUE la Ville de Sainte-Adèle soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout

produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités,

QUE la personne identifiée ci-après soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

QUE la personne identifiée ci-après puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux Cartes, le cas échéant;

Nom de la personne déléguée :

Titre	Nom
Trésorière	Brigitte Forget

QUE la Fédération puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

RÉSOLUTION NO. 2017-170

Achats regroupés – Papier pour photocopieurs et imprimantes – Centre de services partagés du Québec (CSPQ)

ATTENDU le rapport daté du 31 mai 2017 rédigé par madame Brigitte Forget, trésorière, concernant les achats regroupés pour du papier pour les photocopieurs et les imprimantes avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la participation au regroupement d'achats pour la période comprise entre le 1^{er} mars 2018 et le 28 février 2021;

QUE madame Brigitte Forget soit autorisée à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-171

Embauche de commis – Bibliothèque Claude-Henri-Grignon

ATTENDU le rapport de madame Julie Albert, directrice du Service des ressources humaines, daté du 7 juin 2017, concernant l'embauche de commis à la bibliothèque Claude-Henri-Grignon;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Diane de Passillé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil nomme les personnes suivantes au poste de commis à la bibliothèque selon les conditions de travail de la convention collective en vigueur et aux dates indiquées :

- Monsieur Louis-Philippe Dupuy (poste C) : le 26 mai 2017
- Madame Julie Gascon (poste D) : le 20 juin 2017
- Monsieur Mathieu Hamel-Dangléant (poste E) : le 30 mai 2017
- Madame Élise Lavoie (poste F) : le 13 juin 2017

QUE le Service de trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-172

Congédiements

ATTENDU la lettre datée du 25 mai 2017 à l'employé numéro 430596, salarié temporaire à la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU la lettre datée du 5 juin 2017 à l'employé numéro 220673, pompier au Service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte d'entériner les recommandations de mettre fin à l'emploi des employés portant les numéros 430596 et 220673, et ce, en date du 19 juin 2017.

RÉSOLUTION NO. 2017-173

Remise du dépôt de soumission – Fourniture d'une chargeuse sur pneus à quatre roues motrices (SP-2016-009)

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 17 mai 2017 relativement à la remise du dépôt de soumission pour la fourniture d'une chargeuse sur pneus à quatre roues motrices;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la firme *Nortrax Québec inc.*, une somme de 40 000\$, taxes incluses représentant la remise du dépôt de soumission pour la fourniture d'une chargeuse sur pneus à quatre roues motrices.

RÉSOLUTION NO. 2017-174

Adjudication – Fourniture et installation de 2 pompes centrifuges pour la station de pompage Barbeau – INV-2017-077

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture et l'installation de 2 pompes centrifuges pour la station de pompage Barbeau;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 1^{er} juin dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Montants
Plomberie Brébeuf inc.	36 366,59\$
Nordmec Construction inc.	49 956,64\$

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 2 juin 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour la fourniture et l'installation de 2 pompes centrifuges pour la station de pompage Barbeau, à la compagnie *Plomberie Brébeuf inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 36 366,59\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2017-175

Adjudication – Fourniture d'une camionnette Ford de type F-150 XL – SP-2017-079

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture d'une camionnette Ford de type F-150 XL;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 15 juin dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Montants
Chartrand Ford (Ventes) inc.	32 552,87\$
Alliance Ford inc.	33 222,03\$

ATTENDU le rapport de monsieur François Latour, contremaître du Service des travaux publics, daté du 15 juin 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour la fourniture d'une camionnette Ford de type F-150 XL, à la compagnie *Chartrand Ford (ventes) inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 32 552,87\$, taxes incluses;

QUE le conseil autorise le Service des travaux publics à dépenser un montant n'excédant pas 5000 \$ pour l'achat d'équipement et le lettrage du véhicule.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le fonds de roulement remboursable sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION NO. 2017-176

Interventions urgentes – Ponceaux sur la rue de la Montagne

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.2 de la *loi sur les cités et villes*, un rapport de monsieur le maire a été déposé à la séance ordinaire du 15 mai 2017 relativement aux interventions urgentes pour la réfection de divers ponceaux sur la rue de la Montagne ;

ATTENDU la recommandation de madame Louise Yale, chargée de projets de la Division génie, datée du 2 mai 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :

Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise toutes dépenses liées à ce projet et que les fonds requis seront pris à même le règlement d'emprunt parapluie 1238;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-177

Adjudication – Travaux de mise aux normes des étangs aérés Alpine – déphosphatation chimique – SP-2017-074

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de mise aux normes des étangs aérés Alpine – déphosphatation chimique;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 5 juin dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Montants
Nordmec Construction inc.	548 154,58\$
Norclair inc.	591 107,17\$
Plomberie Brébeuf inc.	601 269,24\$

ATTENDU le rapport de madame Karine Lorrain, chef adjointe, division génie, daté du 7 juin 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour les travaux de mise aux normes des étangs aérés Alpine – déphosphatation chimique, à la compagnie *Nordmec Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 548 154,58\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1226.

RÉSOLUTION NO. 2017-178

Adjudication – Travaux de mise aux normes des étangs aérés Mont-Gabriel – SP-2017-076

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de mise aux normes des étangs aérés Mont-Gabriel;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 5 juin dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Montants
Norclair inc.	435 920,07\$
Nordmec Construction inc.	457 149,80\$

ATTENDU le rapport de madame Karine Lorrain, chef adjointe, division génie, daté du 7 juin 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:

M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour les travaux de mise aux normes des étangs aérés Mont-Gabriel, à la compagnie *Norclair inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 435 920,07\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1226.

RÉSOLUTION NO. 2017-179

Adjudication – Travaux de reconstruction du ponceau rue de la Montagne – SP-2017-078

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de reconstruction du ponceau sur la rue de la Montagne;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 15 juin dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Montants
Les Excavations Serge Gingras inc.	214 888,28\$
Les Entreprises Doménick Sigouin inc.	230 529,47\$
David Riddell Excavation/Transport	252 779,26\$
Nordmec Construction inc.	371 489,40\$
Gestion S. Forget inc.	741 815,25\$

ATTENDU le rapport de madame Louise Yale, chargée de projets, division génie, daté du 15 juin 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:

M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour les travaux de reconstruction du ponceau sur la rue de la Montagne, à la compagnie *Les Excavations Serge Gingras inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 214 888,28\$, taxes incluses;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission et à même le règlement d'emprunt 1238, type parapluie.

RÉSOLUTION NO. 2017-180

Autorisation de signature – Protocole d'entente – Gouvernement du Québec (Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports) – Aide financière – Partie du chemin Riverdale

ATTENDU la lettre du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports datée du 1^{er} juin 2017 relativement à l'aide financière accordée à la Ville de Sainte-Adèle pour le projet de la réfection d'une partie du chemin Riverdale ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le maire soit autorisé à signer le protocole d'entente entre le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports et la Ville de Sainte-Adèle, relatif à l'octroi d'une aide financière en vertu du Programme Réhabilitation du réseau routier local, volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local.

RÉSOLUTION NO. 2017-181

Autorisation de signature – Protocole d'entente – Gouvernement du Québec (Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports) – Aide financière – Décohésionnement, retraitement type 2 et ponceaux sur la rue Rolland

ATTENDU la lettre du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports datée du 18 mai 2017 relativement à l'aide financière accordée à la Ville de Sainte-Adèle pour la réalisation d'interventions ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le maire soit autorisé à signer le protocole d'entente entre le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports et la Ville de Sainte-Adèle, relatif à l'octroi d'une aide financière en vertu du Programme Réhabilitation du réseau routier local, volet – Redressement des infrastructures routières locales.

RÉSOLUTION NO. 2017-182

Recommandation de paiement – Divers travaux municipaux

ATTENDU la recommandation de paiement relativement à divers travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement du décompte #9 pour des travaux de mise à niveau des systèmes d'automatisation et télémétrie des ouvrages d'eau potable, soit un montant de 1 144\$, taxes incluses (SP-2015-019), à l'entreprise *Automation R.L. inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1211;

QUE le paiement précité soit effectué sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2017-183

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 6 juin 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTÉ** la demande de dérogations mineures suivante:

Résolution du CCU – 2017-066

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **450, rue du Maréchal**, afin de permettre l'implantation d'un bâtiment principal à 7,10 mètres de la ligne arrière de propriété alors que le règlement exige 8 mètres;

QUE le conseil **REFUSE** la demande de dérogations mineures suivante :

Résolution du CCU – 2017-067

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2680, rue des Roitelets**, afin de permettre qu'un lot ait une largeur minimale de 7,81 mètres et une largeur moyenne minimale de 10,17 mètres et permettre qu'un autre lot ait une largeur minimale de 7,65 mètres et une largeur moyenne minimale de 8,34 mètres alors que le règlement exige une largeur minimale de 25 mètres et une largeur moyenne minimale de 25 mètres pour les terrains constitués du lot 4 003 514 et de la parcelle "C" ainsi que du lot 4 003 513 et de la parcelle "D";

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants.

RÉSOLUTION NO. 2017-184

Décisions du conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 6 juin 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTÉ** les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2017-056 acceptant la demande de PIIA pour le :
95-97, rue Morin
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2017-057 acceptant la demande de PIIA pour le :
80, rue Morin
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2017- 058 refusant la demande de PIIA pour le :
1054, boulevard de Sainte-Adèle
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2017-059 acceptant la demande de PIIA pour le :
1130, boulevard de Sainte-Adèle
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2017-060 acceptant la demande de PIIA pour le :
1453, rue Barbeau
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2017-061 acceptant la demande de PIIA pour le :
2945, rue Proteau
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2017-062 refusant la demande de PIIA pour le :
1600, chemin Pierre-Péladeau
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2017-064 acceptant la demande de PIIA pour le :
1150, rue Bourg-Joli
- **Stationnement**

Résolution C.C.U. 2017-065 acceptant la demande de PIIA pour le :
1206, rue de l'Orée-des-Bois
- **Suivi de permis**

RÉSOLUTION NO. 2017-185

Demandes de dérogations mineures - Décision ultérieure

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 4 185 981 (boulevard de Sainte-Adèle)**, afin de permettre qu'un lot projeté ait une pente naturelle moyenne de 63 % à l'intérieur de sa profondeur moyenne minimale alors que le règlement limite ladite pente naturelle moyenne à 30%;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **555, chemin du Mont-Loup-Garou**, afin de permettre que le mur de fondation latérale droit et le mur de fondation arrière du bâtiment puisse être apparent sur plus de 1,2 mètres de hauteur à partir du niveau du sol adjacent sans matériaux de revêtement extérieur autorisé au règlement de zonage 1200-2012-Z afin de régulariser les revêtements extérieurs utilisés lors de la construction dudit bâtiment;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **394, rue de la Dame-Blanche**, afin de permettre pour ledit immeuble que le garage détaché du bâtiment principal soit situé à 1,01 mètre de la limite latérale droite alors que le règlement exige 2 mètres;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **4310, rue de la Capricieuse**, afin de permettre l'agrandissement, d'un maximum de 18 mètres carrés, de l'étage dudit bâtiment existant à 12,54 mètres du lac Millette alors que le règlement exige une rive minimum de 15 mètres par rapport audit lac et une marge de recul de 3 mètres par rapport à la rive;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1335, rue du Bourg-Joli**, afin de permettre qu'un lot projeté ait une largeur minimale à la rue de 10 mètres alors que le règlement exige 17 mètres et permettre qu'un lot projeté ait une largeur moyenne minimale de 10 mètres alors que le règlement exige 17 mètres;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **71, rue de Mirabelle**, afin de permettre que ledit bâtiment principal soit situé à 2,08 mètres de la ligne arrière alors que le règlement exige 7 mètres, permettre que la véranda soit située à 4,42 mètres de la ligne avant alors que le règlement exige 6 mètres, permettre que le garage détaché du bâtiment principale soit situé à 1,24 mètre de la ligne arrière alors que le règlement exige 2 mètres et permettre que ledit garage soit situé à 1,84 mètre du bâtiment principal alors que le règlement exige 2 mètres;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 17 juillet 2017 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour ces immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2017-186

Nominations de membres – Comité consultatif en environnement

ATTENDU le rapport de monsieur Eric Généreux, directeur du Service de l'urbanisme, daté du 24 mai 2017;

ATTENDU QUE les mandats des membres Josée Yelle et Suzanne Delisle du comité consultatif en environnement siégeant actuellement viennent à échéance le 19 juillet 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE renouveler les mandats de mesdames Josée Yelle et Suzanne Delisle à titre de membres du comité consultatif en environnement, du 20 juillet 2017 au 31 décembre 2019.

RÉSOLUTION NO. 2017-187

Premier projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 2460, chemin Pierre-Péladeau

ATTENDU QU'une demande de modification de la réglementation d'urbanisme visant à autoriser le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) pour l'immeuble situé au 2460, chemin Pierre-Péladeau fut déposée par M. Michel Martineau, mandataire pour le propriétaire, M. Calin Lumperdean, en date du 10 avril 2017;

ATTENDU QUE le projet vise la réalisation d'un projet récréotouristique unique, offrant une vitrine nationale pour Sainte-Adèle et la région;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et que ce projet répond aux critères d'évaluation dudit règlement ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 6 juin 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le projet présenté en vertu du règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, afin de permettre l'usage commercial d'hébergement « Auberge » (C03-02-02), l'usage complémentaire d'hébergement « salle de réunion » (C03-03-08) et l'usage complémentaire commercial local et de service « école de pêche » (C02-28) et ce, aux conditions suivantes :

1. L'ensemble de la réglementation d'urbanisme, nonobstant les objets à la présente résolution, continuent de s'appliquer, compte tenu des adaptations nécessaires;

2. L'opération du commerce d'hébergement est conditionnel à l'opération de l'usage complémentaire « école de pêche ». En cas d'abandon de l'usage complémentaire, le projet dans son ensemble, et donc, la présente résolution, deviendrait nulle;
3. Les débuts des opérations de l'entreprise devront être entrepris dans un maximum d'un an suivant l'entrée en vigueur de la résolution autorisant le projet, sans quoi, la présente résolution devient nulle.

Le tout, applicable à la propriété située au 2460, chemin Pierre-Péladeau, sur le lot numéro 2 230 766 au cadastre officiel du Québec-, dans la zone commerciale C0-003 du règlement de zonage en vigueur.

De fixer au 12 juillet 2017, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée publique de consultation sur ce premier projet de résolution, laquelle se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville à compter de 19h.

RÉSOLUTION NO. 2017-188

Autorisation de signature – Protocole d'entente avec la Commission scolaire des Laurentides pour l'utilisation des infrastructures sportives, récréatives et culturelles

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature de l'entente à intervenir entre la Commission scolaire des Laurentides et la Ville de Sainte-Adèle, pour une période de 5 ans à partir de la date de sa signature, relativement à l'utilisation des infrastructures sportives, récréatives et culturelles;

QUE monsieur le maire et que le directeur du Service des loisirs soient autorisés à signer ladite entente;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-189 **AVIS DE MOTION**

Je, Robert Lagacé, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1200-2012-PU-6 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU, afin de modifier les usages compatibles dans l'aire d'affectation *Villégiature*.

RÉSOLUTION NO. 2017-190 **AVIS DE MOTION**

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1235-1 amendant le règlement 1235 et décrétant un emprunt de 2 000 000\$ pour la réalisation de travaux de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial sous le chemin Notre-Dame, pour la stabilisation des berges d'un cours d'eau en arrière-lot de la rue Sigouin.

RÉSOLUTION NO. 2017-191 **AVIS DE MOTION**

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1247 décrétant un emprunt pour verser une aide financière à l'Association des propriétaires de l'île

Notre-Dame pour la reconstruction du pont enjambant la rivière du nord incluant tous les frais de financement et autorisant une dépense pour ce faire.

RÉSOLUTION NO. 2017-192

Projet de règlement 1200-2012-PU-6, amendant le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement 1200-2012-PU-6, amendant le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU afin de modifier les usages compatibles dans l'aire d'affectation *Villégiature*, soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le mercredi 12 juillet 2017 à 19 h dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

RÉSOLUTION NO. 2017-193

Règlement 1200-2012-Z-19 amendant le *Règlement de zonage* numéro 1200-2012-Z afin d'autoriser la construction de résidences multifamiliales de 5 logements à l'intérieur des projets intégrés dans la zone TM-004 – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal plus de deux (2) jours ouvrables avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1200-2012-Z-19 amendant le *Règlement de zonage* numéro 1200-2012-Z afin d'autoriser la construction de résidences multifamiliales de 5 logements à l'intérieur des projets intégrés dans la zone TM-004, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2017-194

Règlement numéro 1200-2012-Z-21 amendant le *Règlement de zonage* 1200-2012-Z afin de modifier les règles régissant les constructions accessoires résidentielles, commerciales, industrielles et communautaires – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal plus de deux (2) jours ouvrables avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1200-2012-Z-21 amendant le *Règlement de zonage 1200-2012-Z* afin de modifier les règles régissant les constructions accessoires résidentielles, commerciales, industrielles et communautaires, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2017-195

Règlement numéro SQ-03-2012-05 amendant le règlement SQ-03-2012 décrétant de nouvelles dispositions concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours ouvrables avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro SQ-03-2012-05 amendant le *règlement SQ-03-2012* décrétant de nouvelles dispositions concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d'administration – 182 103,41\$ pour la période du 6 au 12 mai 2017.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 322 760,62\$ pour la période du 13 au 19 mai 2017.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 69 055,28\$ pour la période du 20 au 26 mai 2017.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 2 422 431,52\$ pour la période du 27 mai au 2 juin 2017.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 1 404 102,28\$ pour la période du 3 au 9 juin 2017.
- Liste des comptes à payer au montant de 472 692,32\$ pour le mois d'avril 2017.
- Engagements au montant de 605 923,33\$ pour la période du 1er au 31 mai 2017.

Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution 2017-141 adoptée lors de la séance du 15 mai 2017, la correction est d'ajouter, à la deuxième résolution du CCU (2017-051) le texte suivant :

« à la condition que ledit bâtiment accessoire soit isolé visuellement de la rue par la plantation de conifères ».

Dépôt par la trésorière du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2016

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires pour la saison estivale 2017

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Dépenses inhérentes à la formation en premiers soins, en animation et en accompagnement d'employés temporaires pour la saison estivale 2017

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employé temporaire étudiant pour la saison estivale 2017

Dépôt du projet de planification stratégique durable de la Ville de Sainte-Adèle

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2017-196

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gilles Legault**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h22.

(s) Robert Milot

M. Robert Milot, maire

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault,
Greffier et directeur des services juridiques